

# LA GAZETTE D'APACHE

DECEMBRE 2024



Autrement Pour les Aménagements, les Contournements (routiers et ferroviaires) et l'Habitat de l'Est Lyonnais

## Chères adhérentes et chers adhérents,

L'année 2024 se termine avec un bilan mitigé pour l'association APACHE.

Depuis 2 ans, l'instabilité politique fait que nous avons du mal à avoir un ministre des transports avec qui discuter afin qu'il prenne des mesures en conséquence.

Au niveau routier, l'arrêt du projet de création d'une troisième voie sur l'A46 Sud n'est pas encore entériné pourtant tout le monde s'accorde sur le fait qu'il ne résoudra rien et que l'effet sera une plus grande pollution autour de cet axe déjà trop fréquenté.

A la demande de l'état, nous avons fait 11 propositions constructives que vous pouvez consulter sur notre site mais rien n'avance.

Depuis plus de 20 ans, les projets dorment et le trafic augmente. Mettre les marchandises sur les trains permettrait de réduire le nombre de camions sur les routes mais là aussi, tout le monde (élus locaux compris),

s'accorde à dire que la solution d'un grand CFAL Sud le long de la ligne LGV est à faire rapidement.

Mais l'argent manquant, on prend la décision de doubler les voies sur la ligne historique entre Mions et Saint-Priest pour faire passer les trains dangereux qu'on ne veut pas dans Lyon.

Heureusement nous avons tout de même pu faire quelques actions positives comme le blocage depuis bientôt 1 an du projet de l'extension du dépôt pétrolier de Saint-Priest par notre recours au tribunal administratif de l'arrêté préfectoral.

Et en cette fin d'année, cette grande conférence à Mions sur les PFAS qui va avoir des répercussions, n'en doutons pas.

Pour toutes nos actions, il est important pour nous de savoir que nous avons votre soutien et que, grâce à celui-ci, lorsque nous prenons la parole, nous parlons aux noms de nombreux Miolands. C'est pourquoi votre adhésion à notre association est primordiale. Elle vous permet d'être tenus informés de nos actions.



Meilleurs  
vœux 2025



Le Conseil d'administration d'APACHE vous présente ses Meilleurs Voeux de Bonheur et Santé pour cette nouvelle Année 2025.  
Avec cette carte de circonstance qui dit STOP à la pollution de l'air et de la terre.

## ***Cette soirée du 18 décembre sera sûrement à marquer dans les tablettes.***

APACHE s'est joint au collectif « Ozon l'eau saine » pour réaliser un échantillonnage des terres de l'agglomération lyonnaise.

Ce ne sont pas moins de 210 échantillons de terre venant de 60 communes, qui ont été analysés au Canada dans la recherche de PFAS.

Un travail exceptionnel par son ampleur et sa qualité.

Généralement les études portent sur la recherche d'une vingtaine de PFAS et là c'était 80 PFAS différentes qui étaient scrutées.

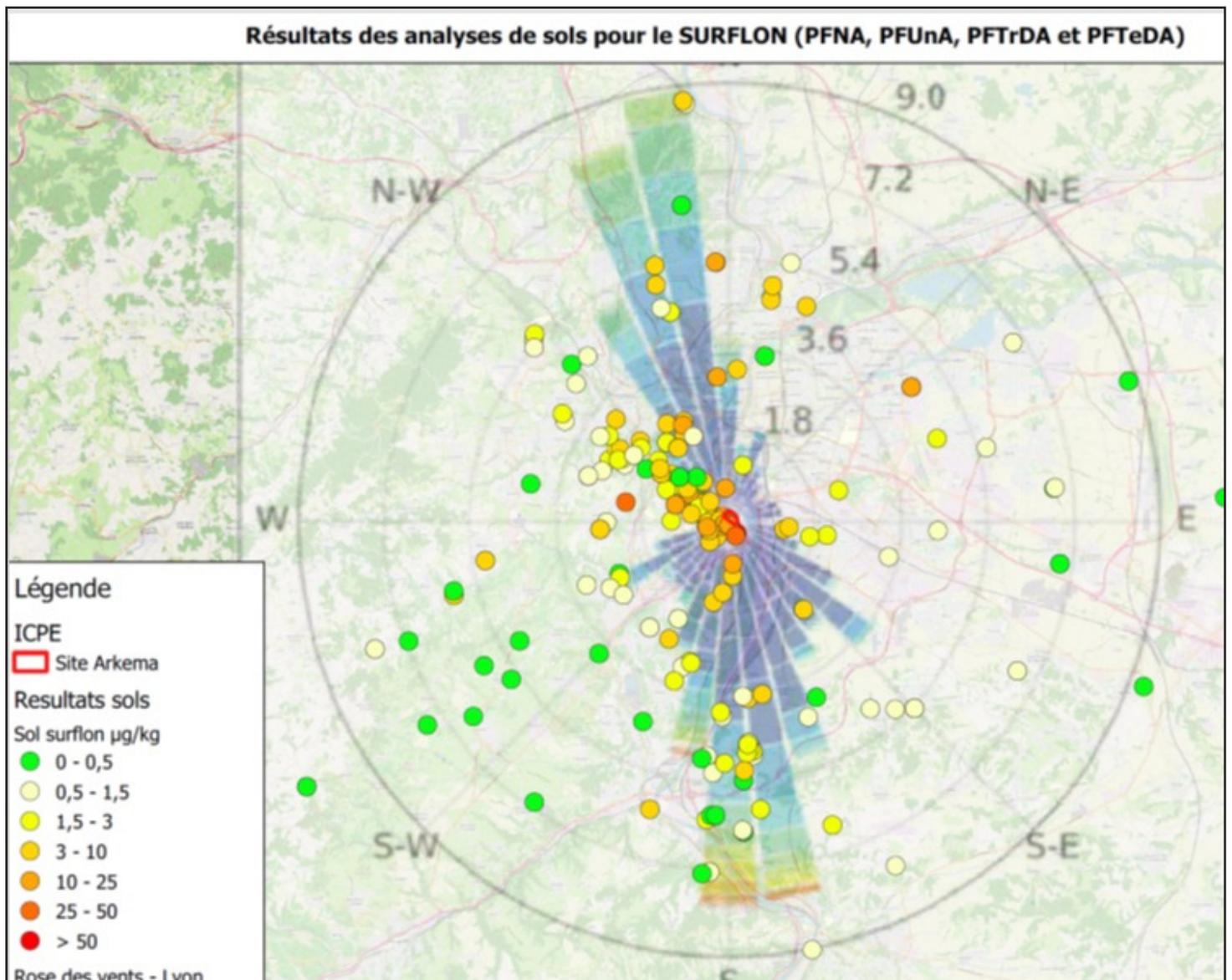
La salle de l'espace Convergence aimablement mise à notre disposition par la municipalité de Mions qui nous soutient dans nos projets, était bien remplie avec plus de 400 personnes qui avaient pour préoccupation la pollution de leur environnement dont leur potager et des effets sur la santé.

4 exposés ont été faits portant sur :

- Les généralités sur les PFAS et leurs provenances,
- Les effets sur la santé et comment s'en protéger ?
- Comment se débarrasser de ce polluant ?
- Et enfin les résultats des analyses.

C'était bien ce dernier point qui était attendu par tous et les conclusions sont à la hauteur de nos craintes.

Une pollution qui est assez présente sur tout le territoire avec une prépondérance sur un axe nord sud ayant pour épïcêtre les usines de la vallée de la chimie et notamment celle d'ARKEMA qui est au maximum avec un point rouge sur le graphique ci-dessous. Les analyses ont permis de mettre en évidence une signature au niveau de la pollution portée par les vents dominants en relation avec la production d'ARKEMA.



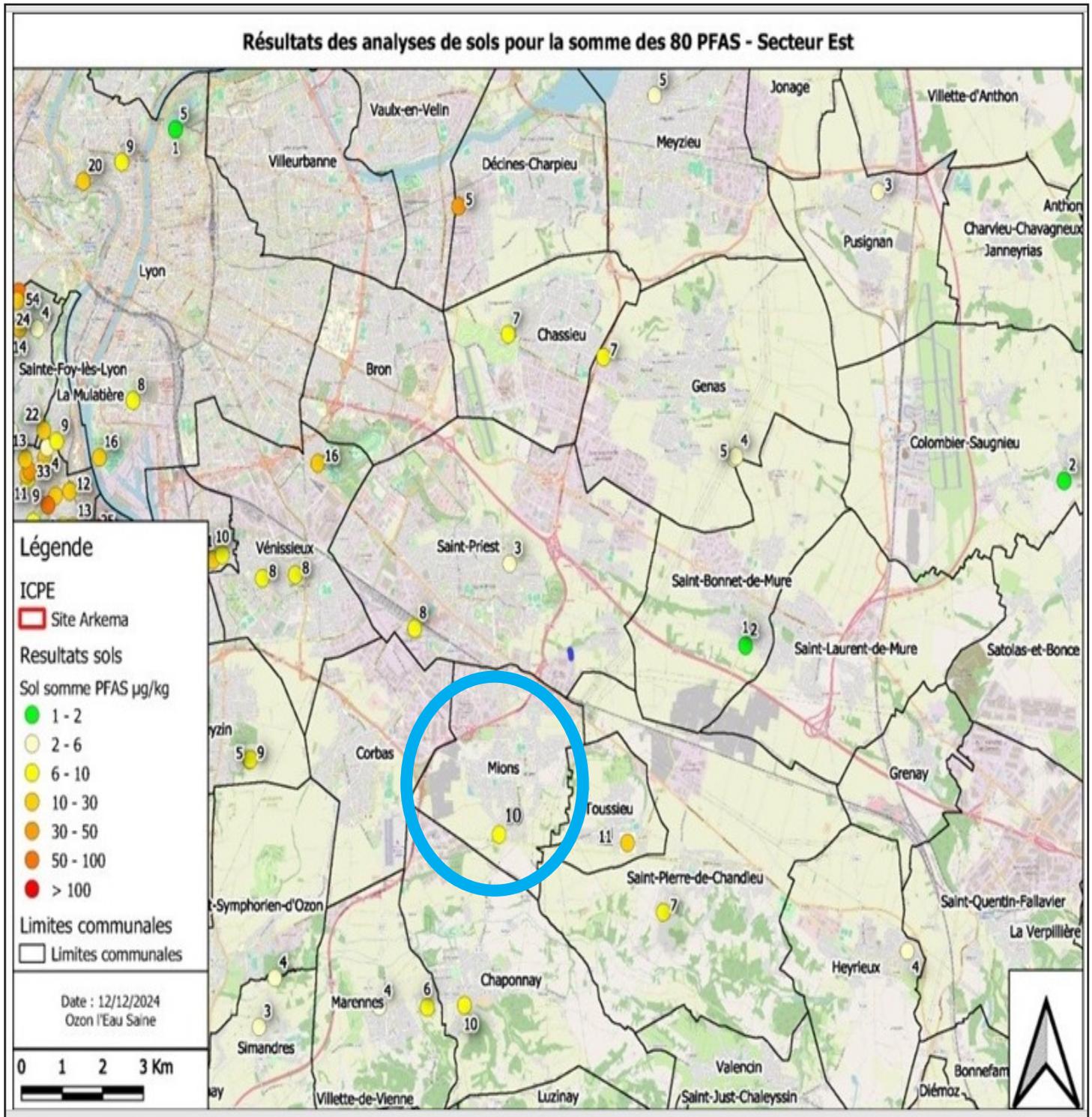
A la question que nous avons posée, « s'il n'y avait pas eu ARKEMA, la pollution existerait-elle ? », la réponse du professeur Sauvé a été « elle serait moindre. » ... sûrement au niveau du bruit de fond que l'on voit à l'est ...

En ce qui concerne notre commune, les PFAS sont présents aussi bien dans l'eau de la ville que dans la nappe phréatique à un niveau en dessous des seuils d'acceptabilité.

La recherche de polluants a été effectuée sur la présence de 77 PFAS différents. Nous avons relevé 18.57 ng/l pour l'eau provenant d'un puit local et donc de la nappe phréatique et 24.05 ng/l pour l'eau provenant de la ville. Ces taux sont bien inférieurs à ceux fixés comme limite en Europe 100 ng/l mais se rapprochent des 30ng/l du Canada et très, très au dessus des 4ng/L des USA !

## Les français sont-ils plus résistants que les américains à la pollution aux PFAS ?

Au niveau des terres, avec 10 µg/kg, sur MIONS nous sommes à la limite de l'acceptable pour le professeur Sauvé mais il faut savoir que contrairement à l'eau où il existe une réglementation avec des taux d'acceptabilité très variables d'un pays à un autre, pour les terres, il n'y a rien. Sur notre secteur EST, les valeurs sont généralement comprises 5 et 12 µg/kg ce qui constitue un bruit de fond non négligeable.





Pour le professeur Sauvé, le fait de faire un lien avec le niveau de contamination des œufs d'un poulailler ayant des terres contaminées et les limites d'acceptabilité de pollution sur un litre d'eau est dans un premier temps, un moyen pour apporter une réponse.

Ce lien à établir semble constituer une suite à cette étude déjà conséquente...

En ce qui concerne les potagers, le risque de contamination des légumes avec une pollution de 10  $\mu\text{g}/\text{kg}$  est pratiquement inexistant mais la contamination au niveau des œufs de poules qui mangent naturellement de la terre sera à évaluer.

Comme dit auparavant, 210 échantillons de terre ont été analysés, une cinquantaine d'échantillons de végétaux ont été recueillis près des échantillons de terre et vont être analysés afin d'établir une relation entre la pollution de la terre et celle des végétaux.

A noter que toutes les analyses qui ont été faites, impliquent l'utilisation d'équipements de laboratoire dont le coût se chiffre en millions d'euros impliquant des coûts d'analyses en conséquence. Maintenant il faudra que les autorités tirent les conclusions d'une manière objective de ce travail indépendant et non filtré auquel APACHE est fier d'avoir apporté sa contribution.

C'est l'avantage en faisant appel à cette université canadienne

***L'ensemble des présentations est en lecture sur le site internet d'APACHE.***

### ***Notre réunion à peine terminée, les réactions tombent.***

Pour Pierre ATHANAZE vice-président de la Métropole qui était présent dans la salle mercredi, « c'est un tournant. Cette réunion avec plus de 400 personnes montre que la pression ne baisse pas ».

Et miracle, le lendemain de la conférence, ARKEMA annonce avoir trouvé un substitut aux PFAS et qu'au 31 décembre 2024, ils auront cessé toute utilisation de 6.2FTS...

Arkema se soumet ainsi à un arrêté préfectoral du 23 septembre 2022 qui interdisait l'utilisation de PFAS sur le site de Pierre Bénite après le 31 décembre 2024. En espérant que la substance de remplacement ne soit pas pire que celle utilisée pour l'instant.

En attendant le mal est fait : les nappes phréatiques, les terres sont contaminées pour des décennies et la santé des populations de nos territoires a été impactée...

### ***Pollueur payeur mais quand et jusqu'où ?***

Cette étude va peser lourd dans la désignation des coupables ...



# Les PFAS, ou substances per- et polyfluoroalkylées,

constituent une vaste famille de composés chimiques synthétiques regroupant des milliers de substances. Ces composés sont souvent appelés “produits chimiques éternels” en raison de leur résistance exceptionnelle à la dégradation dans l’environnement et dans le corps humain. Découverts dans les années 1940, les PFAS sont utilisés pour leurs propriétés uniques, notamment leur résistance à l’eau, à l’huile, aux taches et à la chaleur.

## Utilisations courantes

Les PFAS sont présents dans de nombreux produits de consommation et industriels, notamment :

- Les revêtements antiadhésifs des poêles (comme le Téflon).
- Les emballages alimentaires résistants à la graisse, tels que les boîtes de fast-food ou les sachets de popcorn.
- Les textiles imperméables et anti-taches (vêtements, tapis).
- Les mousses anti-incendie utilisées pour éteindre les feux d’hydrocarbures.
- Certains produits cosmétiques et détergents.



## Problèmes environnementaux et sanitaires

Les PFAS posent de sérieux défis environnementaux en raison de leur persistance. Ils se retrouvent dans l’eau, les sols, l’air et même dans les organismes vivants, accumulant des concentrations préoccupantes dans les chaînes alimentaires. En raison de leur nature persistante, leur élimination est extrêmement difficile.

Sur le plan sanitaire, certaines études ont mis en évidence des effets potentiels liés à l’exposition prolongée aux PFAS, notamment :

- Des perturbations hormonales.
- Une augmentation du risque de certains cancers (rein, testicule).
- Des problèmes liés au système immunitaire.
- Une diminution de la fertilité.
- Des impacts sur le développement des enfants.

## Réglementations et alternatives

Face à ces préoccupations, de nombreux pays et organisations internationales cherchent à limiter l’utilisation des PFAS. Par exemple, l’Union européenne envisage de restreindre fortement leur usage d’ici 2030, et certains composés PFAS, comme le PFOA et le PFOS, sont déjà interdits dans plusieurs régions.

Des alternatives aux PFAS commencent également à émerger, bien que leur développement soit complexe. Ces alternatives visent à offrir les mêmes propriétés fonctionnelles sans les impacts environnementaux et sanitaires associés.

**CONCLUSION** - Les PFAS illustrent les défis posés par la chimie moderne : bien qu’ils aient révolutionné de nombreux domaines, leur persistance et leurs effets toxiques soulèvent des questions éthiques et environnementales. Réduire leur utilisation et développer des solutions durables constitue une priorité pour protéger la santé humaine et préserver l’environnement.



## **AFFAIRE SDSP (SOCIÉTÉ DU DÉPÔT DE SAINT-PIERRE) ; Recours APACHE Contre arrêté préfectoral :**

Le 15 avril, APACHE a déposé un recours avec pour objectif de demander l'annulation de l'arrêté préfectoral n° DDPP-DREAL 2023-250 portant autorisation environnementale pour l'extension du dépôt pétrolier situé au 113, chemin du Charbonnier 69800 Saint-Priest.

L'arrêté précité précise : « Les consultations effectuées n'ont pas mis en évidence la nécessité de faire évoluer le projet initial et que les mesures imposées à l'exploitant sont de nature à préserver les nuisances et les risques présentés par les installations ».

### **Le projet de SDSP consiste en :**

- La création de 5 réservoirs de stockage de liquides inflammables pour passer la capacité de stockage de 94 900 m<sup>3</sup> à 138 000 m<sup>3</sup> soit 45 % d'augmentation ;
- La création d'un poste de chargement supplémentaire pour camions avec 4 pistes distinctes ;
- L'adaptation du poste chargement/déchargement des wagons ;
- La création de différentes unités propres à permettre le bon fonctionnement de ces installations principales unités de récupération des vapeurs (URV), zone de stockage d'additifs associée aux nouveaux postes de chargement, pompes, adaptation du réseau électrique,

Comme précisé dans le dossier, cette extension aura pour conséquence :

- L'augmentation de 55 à 80 % des rejets actuels de COV (composés organiques volatils) par an, soit de l'ordre de 59 tonnes alors que la capacité de stockage n'augmentera que de 45 % comme précisé précédemment.
- L'augmentation prévisionnelle de la circulation liée à l'augmentation de l'activité du site (plus 130 à 190 camions par jour, soit + 65 à 95 % du trafic actuel, et que des matières dangereuses) soit un débit quotidien à terme de 320 à 380 PL (page 152, pièce E).
- Un impact local majeur sur la qualité de l'air qui en découle.  
On prend en compte les risques à l'intérieur de l'enceinte de la société mais l'accumulation au niveau des risques notamment au niveau de l'autoroute A46 Sud est majeure.  
La prise en compte de ces arguments devrait à l'évidence contraindre de stopper ce projet.

Les conseils municipaux des communes voisines à SDSP, dont Mions, ont voté contre ce projet mais étrangement, aucune n'a fait le pas de déposer un recours contre l'arrêté préfectoral, au contraire d'APACHE, mais aussi de la fédération FRACTURE et des associations COVIFER (Corbas) et NASA 4643 de Saint-Priest.

Le but de SDSP est de réduire le stockage du port Edouard Herriot à Lyon et reporter ce stockage à Saint-Priest. Cette société est déjà classée risque SEVESO et proche d'une autre qui est dans le même cas. Une nouvelle fois notre territoire sert de poubelle à la Métropole.

